



Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale  
 des Territoires  
 Service aménagement  
 durable, urbanisme, paysage  
 UAN 70

**Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Commune de  
**TRIEUX**

**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

Document conforme à celui annexé  
 à l'arrêté du 03 Février 2016  
 (2016-02)

PORTANT MISE A JOUR  
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Président de l'ÉPCI  
 du Bassin de Landry  
 Jean-Marc LEON

Toutes vos correspondances sont à adresser à :  
 DDT de Meurthe-et-Moselle  
 Case officielle n° 60025  
 54035 Nancy cedex

Localisation du service :  
 Place des Ducs de Bar à Nancy  
 Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-16h30  
 Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 26 04 23

Concepteur : DDTM / ADRM / VOT  
 Révisé : ADRM / SCAZAR / BILLET 2015  
 P/LA\_ET/DES/URBANISME/SERVITUDES\_Carte\_Servitudes-04333\_Trieux-2016\_01\_SUP04333\_SUPPage  
 DT : 13/01/2016

Echelle : 1 / 10 000 ème

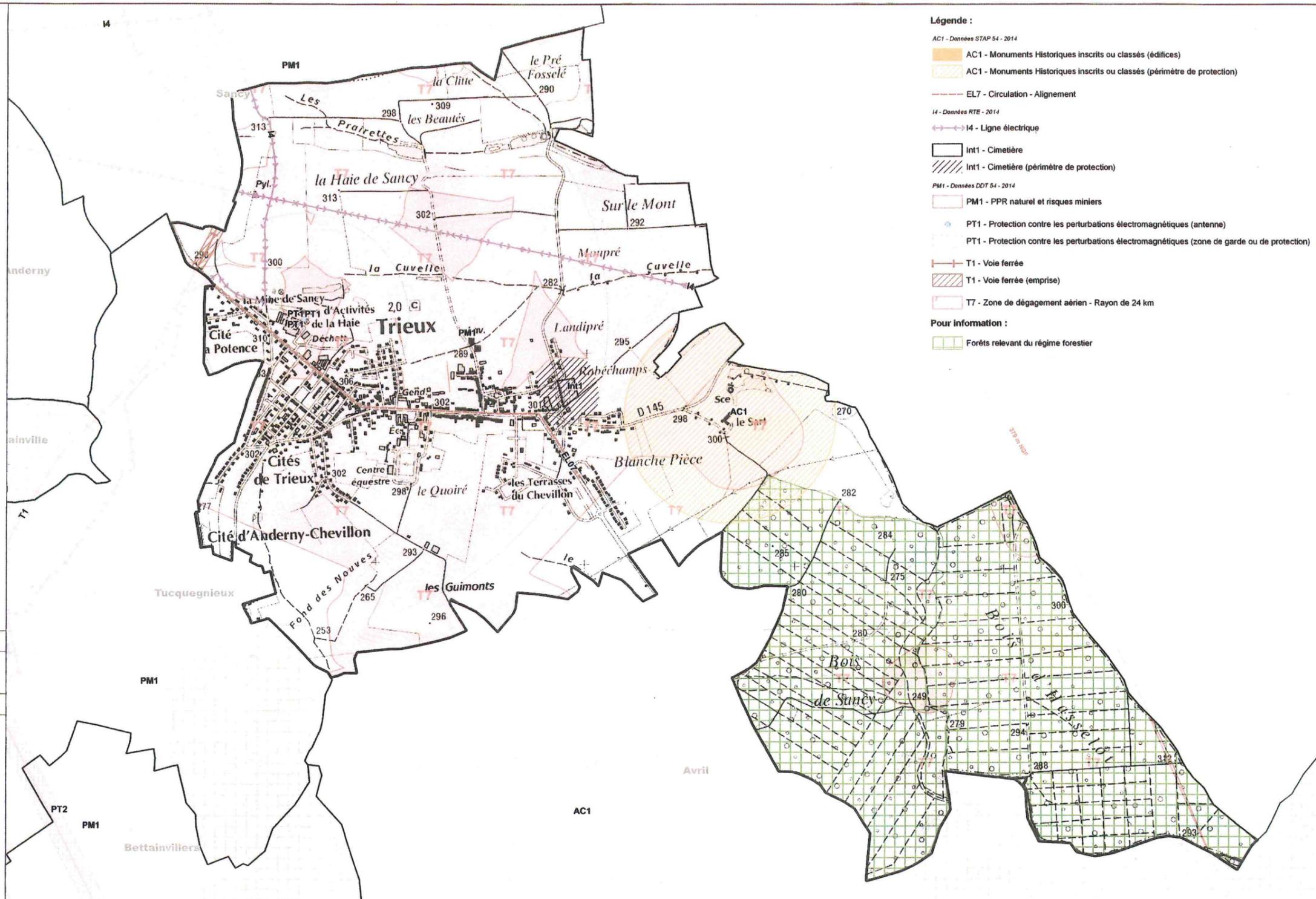
Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires  
 dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet  
 au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

**AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION**

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions  
 ne saurait engager la responsabilité de l'Administration.

Janvier 2016



**Légende :**

- AC1 - Données STAP 54 - 2014
- AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (édifices)
  - AC1 - Monuments Historiques inscrits ou classés (périètre de protection)
- EL7 - Circulation - Alignement
- I4 - Données RTE - 2014
- I4 - Ligne électrique
- Int1 - Cimetière
- Int1 - Cimetière (périètre de protection)
- PM1 - Données DDT 54 - 2014
- PM1 - PPR naturel et risques miniers
  - PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (antenne)
  - PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques (zone de garde ou de protection)
- T1 - Voie ferrée
- T1 - Voie ferrée (emprise)
- T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon de 24 km
- Pour information :
- Forêts relevant du régime forestier